

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de I NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIELHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 42
Procurations : 7
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents : J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet : Subventions aux personnes de droit privé.

La CCBA mène et soutient divers événements emblématiques d'échelle intercommunale et oriente ses aides sur des actions de fond ayant une répercussion en termes de notoriété sur son territoire. De nombreux événements n'ont pu se tenir en 2020 et pour ceux reprogrammer en 2021 la CCBA maintient son soutien en espérant des conditions sanitaires plus favorables.

Les prévisions budgétaires 2021 prévoient au compte 6574 les crédits correspondant à l'octroi des subventions suivantes :

- Fonction 020 :
 - Mission locale de l'Ardèche Méridionale : 61 000.00 €
- Fonction 024 :
 - Ardèche Run Organisation : 4 000 €
 - USSA Aubenas (Trail des Pélous) : 1 500 €
 - Le Pas de côté : 500 €
 - Les Quinconces (Festival du jeu : 2000 €)
- Fonction 321 :
 - Festival du conte (AMAC) : 7 000 €
- Fonctions 42:
 - PIJ itinérant : 6 500 € (géré par la mission locale)
 - ADSEA : 10 000€ (prévention spécialisée)
- Fonction 64 :
 - Gestionnaires des crèches : 144 700 € (Ass les P'tits déboulonnés, ADSEA)
 - Le centre social d'Aubenas (LAEP) : 10 000 €
 - Le Palabre : 97 500 € (RAM itinérant, guichet unique, ludothèque)

- Fonction 70 :
 - Observatoire de l'Habitat -ADIL : 8 100 €
- Fonction 95
 - Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals : 675 000 €
 - Maison de la saisonnalité : 15 000 € (gérée par la mission locale)

Il est également prévu au compte 20422 l'octroi des subventions en annuité suivantes :

- Fonction 314 (Aide au cinéma) :
 - SCOP le Navire : 30 000 € (6^{ème} annuité)
- Fonction 42 : (Projet Areilladou) :
 - ADSEA : 13 000 € (4^{ème} annuité)
- Fonction 61 :
 - Ehpad Résidence Sainte Monique : 10 000 € (1^{ère} annuité) - à amortir sur 10 ans

Serge REYNIER, intéressé, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **D'attribuer** les subventions 2021 aux associations et personnes de droit privé selon les éléments ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 14 avril 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210413-DEL13042021-23-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021